

PROGRAMME DE FORMATION EN PRÉSENTIEL

« Accessibilité du cadre bâti aux personnes en situation de handicap : comprendre la logique de la réglementation et réussir sa mise en application »

PUBLIC CONCERNÉ

Maitres d'ouvrage / gestionnaires d'ERP, collectivités locales, maitres d'œuvre, architectes, entreprises de construction, personnel de services techniques, bureaux d'études et de contrôle, bailleurs sociaux, gestionnaires de patrimoine immobilier.

PRÉ-REQUIS :

Sans objet

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

Durée : 2 jours

Nombre de participants : à déterminer

LIEU DE LA FORMATION :

Intra entreprise → dans vos locaux

Inter entreprise → Dans nos locaux – Le Carré Haussmann – 4 allée du trait d'union - 77127 Lieusaint OU A déterminer selon vos besoins

ADMINISTRATION DE LA FORMATION

Feuille d'assiduité

Fiches d'appréciation « A chaud »

Attestation de formation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mises en pratique

Grilles d'évaluations

TARIFS

Intra entreprise → sur devis personnalisé

Inter entreprise → 500 € H.T. / journée / participant

NOMS ET QUALIFICATION DES FORMATEURS

Florian Brûlé, Diplômé du Master Vieillesse, Handicap : Mouvement et Adaptation.

Bastien Chauvin, Diplômé d'un BTS Management des Unités Commerciales.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de :

- **Appréhender la situation de handicap sous un angle nouveau :**
 - Historique et définition du handicap ;
 - Les chiffres clé ;
 - Le concept de situation de handicap ;
 - Les différences entre PMR, personnes handicapées,
- **S'approprier la loi du 11 février 2005 et ses dernières évolutions.**
 - Découverte des principes fondateurs de la loi ;
 - Intégrer la logique réglementaire ;
 - L'orientation des dernières évolutions législatives.
- **Comprendre les dispositions techniques à respecter pour le cadre bâti :**
 - Découverte des normes à respecter par la découverte du handicap (simulateurs de handicaps).
- **Intégrer les différentes procédures de mise en conformité (autorisation de travaux, attestations d'accessibilité, dérogations, solutions d'effet équivalent...) et les différents interlocuteurs (commissions d'accessibilité, préfectures, mairies, délégation ministérielle, architectes de bâtiments de France...).**
- **Connaitre les « bonnes pratiques » de mise en accessibilité :**
 - Le concept d'accessibilité universelle ;
 - Le design for all ;
 - La qualité d'usage ;
 - Les contraintes à prendre en compte dans un diagnostic.

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Afin de dynamiser la formation et d'optimiser l'apprentissage, le mode magistral sera entrecoupé de modes d'apprentissage plus interactifs :

- Partage d'expérience / story telling ;
- Questions / réponses ;
- Débats en groupe de travail / brainstorming ;
- Mises en situation avec matériel de simulation du handicap ;
- Jeux de rôle ;
- Etudes de cas ;
- Vidéos de sensibilisation ;
- Utilisation de l'outil digital Klaxoon.